

Arrêté de la DACS du 2 février 2009 portant désignation des membres du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire

NOR : JUSC0901693A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le titre I^{er} du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L. 811-5, R. 811-19, R. 811-20 et R. 812-11 ;

Vu l'avis du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires du 05 juin 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire est composé ainsi qu'il suit :

Président titulaire : M. HENRY-BONNIOT (Patrick), président de chambre à la cour d'appel de Paris.

Président suppléant : M. BESSE (Jean), président de chambre à la cour d'appel de Versailles.

Membres titulaires :

- M. Rossi (Patrick), magistrat ;
- M. Fiot (Philippe), juge au tribunal de commerce de Paris ;
- M. Voinot (Denis), professeur de droit ;
- M. Guerin (Dominique), mandataire judiciaire ;
- M. Walczak (Bruno), mandataire judiciaire.

Membres suppléants :

- Mme Rohart (Isabelle), magistrate ;
- M. Drummen (Jean-Bertrand), président du tribunal de commerce de Nanterre ;
- Mme Perochon (Françoise), professeur de droit ;
- M. Bermond (Jean-Yves), mandataire judiciaire ;
- M. Guigon (Pascal), mandataire judiciaire.

Article 2

Le jury chargé des épreuves d'admissibilité à caractère théorique de l'examen d'aptitude à la profession de mandataires judiciaires prévues au V de l'article 108 du décret du 10 juin 2004 susvisé est composé ainsi qu'il suit :

Président titulaire : M. Henry-Bonniot (Patrick), président de chambre à la cour d'appel de Paris.

Président suppléant : M. Besse (Jean), président de chambre à la cour d'appel de Versailles.

Membres titulaires :

- M. Rossi (Patrick), magistrat ;
- M. Verkindt (Pierre-Yves), professeur de droit ;
- M. Roussel Galle (Philippe), maître de conférences de droit ;
- M. Guerin (Dominique), mandataire judiciaire ;
- M. Walczak (Bruno), mandataire judiciaire.

Membres suppléants :

- Mme Rohart (Isabelle), magistrate ;
- Mme Reille (Florence), maître de conférences de droit ;
- Mme Bourgninaud (Véronique), maître de conférences de droit ;
- M. Bermond (Jean-Yves), mandataire judiciaire ;
- M. Guigon (Pascal), mandataire judiciaire.

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 2 février 2009.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice et par délégation :

La directrice des affaires civiles et du sceau,

P. FOMBEUR